

Ecole André Marsault élémentaire  
Conseil d'école  
Jeudi 13 novembre 2014

Etaient présents :

Mme Sauvage, PE	Mme Cahanin, DDEN
Mme Grelier, PE	Mme Lefèvre, APELGC
Mme Alphonse, PE	Mme Tanniou, APELGC
Mme Desse, PE	Mme Feldman , APELGC
Mme Le Mignon, PE	Mme Pottier, APELGC
Mme Nouzeilles, PE	Mme Lemonnier, APELGC
Mme Bianchi, PE	Mme Rodriguez, FCPE
Mme Carrichon, PE	Mme Falcy, FCPE
Mme Costard, PE	Mme Larcher, FCPE
Mr Ferrier, PE	Mme Baillard, FCPE
Mr Le Bihan, PE	Mme Bris, FCPE
Mme Pascolo, PE	Mme Mnif, FCPE
Mme Deves, PE	Mme Fourgeaud, FCPE
Mme Panvier, PE	Mme Balard, FCPE
Mme Vernet, PE, directrice	

Mme Fommarty, Maire adjoint , chargée des affaires scolaires et Mme Marquis, responsable des affaires scolaires représentaient la mairie.

Le conseil d'école débute par un tour de table.

Résultat des élections de parents :

39.5 % de votants : 4 nuls, 90 voix pour l'APELGC et 139 voix pour la FCPE  
14 sièges à pourvoir soit : 8 sièges FCPE et 6 sièges APELGC

1. Fonctionnement de l'école

➤ Point sur les effectifs, bilan de rentrée

A ce jour l'établissement compte 349 élèves répartis comme suit :

- 3 CP (25, 25 et 23 élèves par classe)
- 3 CE1 (26, 26 et 27 élèves par classe)
- 2 CE2 (27 élèves par classe)
- 2 CM1 (28 et 27 élèves par classe)
- 2 CM2 (26 élèves par classes)
- 1 CE2/CM2 (24 élèves ; 10 CM2 et 14 CE2)
- 1 classe CLIS (12 élèves)

Mme Vernet indique qu'il y a 4 Grandes Sections à l'école Marsault ; cela représente 99 élèves qui seront potentiellement les CP de l'année prochaine. Il est difficile, à cette période de l'année de connaître le nombre exact de CP arrivant à la rentrée 2015. Il est possible qu'il y ait une hausse des effectifs, sachant que 62 CM2 quitteront l'école.

➤ Départs en classe transplantée et sorties

Classes transplantées

A ce jour, il est prévu que 5 classes partent, en mars, en classe transplantée

- 4 classes à Houlgate (2 CE1, le CE2/CM2 et un CM2)

Les enseignantes CE1, Mme Desse et Mme Nouzeille prévoient de visiter le château de Guillaume le Conquérant et le musée de l'automate et de passer une journée dans une ferme pédagogique.

Les enseignants du CE2/CM2 et du CM2, Mr Le Bihan et Mme Pascolo ont articulé leur projet autour de plusieurs axes : un volet historique (plages du débarquement), un volet scientifique (travail autour de l'air et de l'adaptation des animaux dans leur domaine)

- 1 CM1, Mr Ferrier, en classe de neige du 9 au 16 mars 2015 : 5 demi-journées de ski sont prévues (Soit une demi de plus que les années précédentes)

Des parents ont interpellé la FCPE sur le fait que leurs enfants n'ont jamais pu bénéficier de classe transplantée pendant leur scolarité. L'équipe pédagogique explique que, malheureusement, cela ne peut être un critère supplémentaire pour constituer les classes. En effet, afin d'équilibrer les classes, les enseignants doivent tenir compte de la mixité sexuelle, du niveau scolaire, du comportement ...

### Sorties

Une sortie regroupant 8 classes a déjà eu lieu au zoo de Vincennes.

La Directrice demande aux représentantes de la Mairie, s'il serait possible de simplifier ce qui concerne le budget des sorties. Au lieu d'avoir un budget en euros, difficilement gérable par l'école, serait-il possible de connaître le nombre de sorties possibles, à la journée ou à la demi-journée afin de faciliter la gestion des sorties.

Il est également demandé à connaître à l'avance le nombre de places assises dans les cars, particulièrement pour les rencontres sportives. En effet, le nombre de places assises réservées est comptabilisé en fonction du nombre d'enfants et d'enseignants. Or, ces sorties nécessitent des accompagnateurs. Est-il possible d'ajouter deux adultes par classe afin que les accompagnateurs aient des places assises ?

#### ➤ Organisation des APC

Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu le mercredi et le vendredi de 11H30 à 12H00. Ces séances sont utilisées actuellement pour de l'aide pédagogique et/ou méthodologique, ce qui permet d'apporter de l'aide aux élèves qui présentent des difficultés. La participation aux APC se fait après accord préalable des parents.

#### ➤ Point sur le RASED

Actuellement, le RASED de la Garenne-Colombes est composé de la psychologue scolaire, Mme Provendier et de Mme Chaze, maître G (enseignante spécialisée, rééducatrice). Ces deux intervenantes sont présentes une demi-journée par semaine à l'école élémentaire Marsault (le mardi matin)

- La psychologue scolaire effectue des bilans psychologiques, rencontre les enseignants pour échanger sur la situation des enfants qui posent des difficultés, peut recevoir les parents à leur demande. Elle reçoit les enfants après autorisation des parents. Elle n'effectue pas de psychothérapie.
- Le maître G intervient, en individuel ou en petit groupe, dans le domaine du comportement et de l'attitude de l'enfant face au milieu scolaire. Elle peut également intervenir auprès d'une classe entière (exemple : lors de problèmes relationnels entre enfants, elle peut intervenir auprès d'une classe afin de les faire réfléchir tous ensemble à la problématique). En l'absence de maître E, elle effectue également des bilans scolaires pour évaluer où se situe l'enfant.
- Un maître E stagiaire fait partie du RASED, mais n'intervient pas à l'école Marsault.

Comme l'année dernière, nous n'avons pas de maître E (enseignant(e) spécialisé(e) à dominante pédagogique). Les enseignants regrettent cette situation, qui prive les élèves d'une aide

supplémentaire dans les domaines des mathématiques et du français. D'autre part, les échanges entre maître de la classe et maître E apportent un éclairage sur l'élève qui ne peut être que profitable.

Il est réaffirmé par l'équipe pédagogique que le RASED est une ressource très importante pour les élèves en difficulté et une aide à la réflexion pour les enseignants autour des élèves présentant des difficultés d'apprentissage.

➤ Approbation du règlement scolaire

Le règlement scolaire est adopté.

Les horaires ont été modifiés suite aux modifications des rythmes scolaires. Il a été décidé de ne pas rajouter la possibilité pour les enfants d'apporter un téléphone portable à l'école « en cas de nécessité ». Les téléphones portables, de même que les jeux électroniques et baladeurs restent donc interdits à l'école et en classe de découverte.

Il est rajouté une phrase sur le respect des locaux.

Les raisons dites « légitimes » d'absences, extraites du règlement département, sont rajoutées.

Mme Vernet rappelle qu'à partir de 4 demi-journées d'absence non justifiées, elle reçoit les parents et peut faire un signalement pour absentéisme.

➤ Point sur la coopérative

L'année débute avec un actif de 6674,38 euros.

➤ Organisation de l'étude : peut-on maintenir une sortie à 17 h ?

Cette question a fait l'objet de longs débats. Elle est en rapport avec un autre point de l'ordre du jour, à savoir les difficultés rencontrées suite à l'absence de Mme Marre, la gardienne de l'école.

Mme Vernet indique qu'elle souhaite supprimer cette possibilité de sortie qui pose des problèmes de responsabilité.

Cette sortie, non officielle, est un arrangement spécifique à l'école. Elle était assurée par Mme Marre qui prenait en charge, après signature d'une décharge des parents, les élèves, que les parents venaient récupérer à 17 h (environ 10-15 élèves). Mme Marre étant absente et le gardien remplaçant quittant ses fonctions à 17 h, cette tâche incombe désormais à Mme Vernet, ce qui empiète sur le début de l'étude qu'elle dirige (et retarde également les autres études puisqu'un enseignant doit assurer la surveillance des élèves de Mme Vernet pendant qu'elle est en charge des enfants partant à 17h).

Pour information, contrairement à la maternelle, sur l'élémentaire ce sont les enseignants qui gèrent le temps du goûter entre 16h30 et 17h00. Il n'y a donc pas d'animateur sur l'élémentaire avant 18h.

Les parents d'élèves des deux associations notent la difficulté pour l'équipe pédagogique et constatent mais font remarquer que certaines familles ont mis en place une organisation autour de cet horaire (baby-sitter, activités extra-scolaire...) et qu'il est compliqué de modifier un fonctionnement en cours d'année. Pour les parents d'élèves, la suppression de cette sortie peut éventuellement être envisagée à partir de l'année prochaine avec une information préalable des parents dès le mois de juin 2014, afin que ceux-ci aient le temps de s'organiser.

Par ailleurs, au regard des modifications horaires de cette rentrée, les deux associations de parents avaient, fin septembre, interpellé la mairie sur la nécessité de maintenir des repères existants ; il avait été convenu qu'une solution serait mise en place pour pallier à l'absence de la gardienne et maintenir cette sortie à 17h.

La question débouche sur le fait que cette sortie pose aujourd'hui problème en raison du manque de personnel. En effet, il n'y a plus de gardien à l'école Marsault à partir de 17 h alors que les portes de

l'école ne ferment qu'à 18h 45. La question de la légalité de cette absence de gardien pendant les horaires d'ouverture de l'école est posée.

De plus, la Directrice et les parents d'élèves font part de leur inquiétude au sujet de la sécurité des enfants du fait de cette absence de gardien. En effet, les enfants de la maternelle peuvent être récupérés à partir de 17h15 ; les grilles de l'école sont donc ouvertes. Or, les enseignants présents en élémentaire sont tous en classe à l'étage et, à ce jour, les portes piétons de l'école n'ont pas été réparées et donc l'accès à l'école est libre, sauf à fermer à clef les deux portes du hall ce qui pose un problème de sécurité en cas d'évacuation. (NB : elles ont été réparées le lendemain du conseil d'école, mais la sonnerie se trouvant dans la loge, personne ne sera averti de l'arrivée éventuelle d'un parent)

La mairie est donc interpellée sur cette absence de surveillance entre 17h et 18h45. Des renseignements vont être pris auprès du service du personnel (demande des parents d'un animateur ou d'un « surveillant » sur cet horaire). La municipalité s'engage à revenir vers l'école et les associations au plus vite à ce sujet.

### ➤ Questions des parents

*Place de l'enseignement de l'anglais.*

La FCPE interroge la place de l'anglais dans les programmes et les moyens mis à disposition.

L'initiation à une langue vivante (pas forcément anglais) est obligatoire du CP au CM2. Le programme comporte 54 heures par an. Les programmes sont consultables sur le site éducol.

Il est interrogé le fait que l'école bénéficie d'intervenants en musique et en sport mais que l'enseignement de l'anglais appartient aux enseignants. La directrice rappelle que l'ancien département de la Seine bénéficiait de professeurs de dessin, musique, EPS, voire couture... Plusieurs villes autour de Paris ont gardé ces intervenants.

Les professeurs des écoles ont désormais tous une habilitation pour enseigner l'anglais. Néanmoins, les enseignants notent qu'effectivement l'habilitation est parfois donnée sans formation complémentaire alors que certains pourraient en avoir besoin.

Les professeurs utilisent souvent des méthodes avec support oral. Certaines classes sont en attente de ces supports car le fournisseur est en rupture de stock.

*Objectifs de la matinée du 15 octobre (matinée du mercredi matin non travaillée pour les enfants).* Cette matinée avait pour objectif de demander aux enseignants de réfléchir sur la proposition d'un nouveau socle commun de compétences à acquérir du CP à la 3<sup>e</sup>.

Il n'est pas prévu d'autres demi-journées pour le moment.

## 2. Locaux, sécurité

### ➤ Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) du 13 novembre 2014

L'exercice, rendu obligatoire par l'Education Nationale, s'est déroulé le jeudi matin pendant deux heures. Le scénario était celui du déraillement d'un train contenant du gaz irritant. Les élèves sont restés dans les zones de confinement. Mme Vernet rappelle qu'encore cette année, nous n'avons pas de talkies-walkies et que la corne de brume hors d'usage n'avait pas été remplacée alors qu'elle l'avait demandé. Il n'y a pas eu de communication entre la « cellule de crise » et les zones de confinement, l'usage du téléphone portable étant interdit. L'usage d'un sifflet s'est montré très insuffisant pour alerter l'école entière. Mme Vernet a transporté les bouteilles livrées par la mairie, dans les 2 zones de confinement.

Mme Vernet ne sait pas s'il y a une VMC à couper et comment faire. La question est posée de l'utilité d'un tel exercice sans le matériel nécessaire.

Un compte-rendu de l'exercice, sera adressé à l'Education Nationale.

- Le point sur les locaux a été l'occasion pour les enseignants de pointer du doigt les problèmes dans leurs classes : 4 classes ont des fenêtres condamnées, 2 classes ont été inondées en début d'année (trou au plafond) et fuite par le joint inférieur d'une fenêtre. Les problèmes de fenêtre ont été signalés, l'année dernière, à la mairie mais les travaux n'ont, pour l'instant, pas été faits. La mairie répond que, pour les fenêtres, elles ont été montées à l'envers et qu'il faut les changer ; ce changement doit passer par un appel de marché. Cet appel de marché a été publié en octobre et il faut compter environ 3 mois pour obtenir une réponse ( NB : un mail reçu le lendemain du conseil confirme que les fenêtres seront changées pendant les vacances de février) Une porte coupe feu ne fonctionne plus au rez-de-chaussée et n'a pas été réparée, malgré plusieurs demandes.

Il est rappelé que l'année dernière une enseignante a eu 2 points de suture sur le nez, suite à la chute d'une fenêtre pendant l'étude.

L'équipe pédagogique et les parents expriment leur mécontentement quant au fait que malgré des demandes réitérées depuis la rentrée, les problèmes de sécurité ne soient pas suffisamment pris en compte par la municipalité.

Certains enseignants notent que les conditions ne sont pas optimales pour travailler correctement.

### 3. Le calendrier des festivités

#### ➤ Fête de Noël

Elle se tiendra juste avant les vacances scolaires, probablement le mardi, en même temps que le goûter offert aux élèves par la municipalité de la Garenne Colombes. Les enfants seront rassemblés et chanteront les uns pour les autres, avec l'aide des intervenants en musique. Le repas de Noël aura lieu le jeudi 18 décembre.

#### ➤ Carnaval

Il se tiendra dans le mois de février (date et modalités à déterminer).

Les enseignants regrettent le peu de monde dans la rue l'an passé.

#### ➤ Kermesse

La tenue d'une kermesse cette année n'est pas assurée. Les personnes en charge de la coordination de cette fête (parents, enseignants) regrettent le manque d'implication des parents et mettent en avant la lourdeur tant de la préparation que de la bonne organisation le jour même. Des parents ayant tenu des stands ont été choqués des remarques de quelques familles uniquement consommatrices.

Des discussions sont en cours au sein de l'équipe enseignante. La décision n'est pas encore arrêtée.

#### Spectacle

Un spectacle financé par la mairie aura lieu le 27 novembre.

Secrétariat de séance tenu par la FCPE et Mmes Bianchi et Alphonse(PE)